

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 septembre 2017

DCM N° 17-09-28-19

Objet : Fêtes de la Saint-Nicolas.

Rapporteur: M. LEKADIR

La Ville de Metz proposera les festivités de la Saint-Nicolas les 2 et 3 décembre prochains dans l'esprit festif et fraternel des fêtes de fin d'année. Ce rendez-vous attendu des Messins et des visiteurs se déclinera selon les temps forts suivants :

- un marché artistique et solidaire sur la place de la Comédie avec des stands associatifs et animé par des manèges, des ateliers et des spectacles pour toute la famille,
- un défilé le 3 décembre,
- un grand spectacle en clôture.

Autour de place de la Comédie, cœur du village de la Saint-Nicolas, le marché gourmand de la place de Chambre et le Sentier des Lanternes à l'Hôtel du Département contribueront à proposer aux visiteurs une offre festive et de qualité.

Le village valorisera les actions que les nombreuses associations invitées mènent tout au long de l'année pour venir en aide aux personnes en difficulté. Ce sera l'occasion pour le public d'échanger avec les bénévoles autour de leurs activités solidaires. Des stands de restauration permettront également de se retrouver en famille et entre amis. Les plus jeunes profiteront des ateliers et d'un nouveau manège artistique étonnant. Enfin, l'action du goûter solidaire pour un groupe d'enfants, en présence de Saint-Nicolas, sera renouvelée en collaboration avec des associations caritatives.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- 1/ soutenir les associations qui œuvrent à la réalisation des chars du défilé de la Saint-Nicolas 2017, par le versement de subventions dont le montant global s'élève à 12 800 euros ;
- 2/ solliciter les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre et poursuivre la recherche de partenaires.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'ATTRIBUER des subventions pour un montant total de 12 800 euros aux associations suivantes en vue de la réalisation des chars du défilé de la Saint-Nicolas 2017 :

Commune Libre de Magny, l'Orphéon des Bigophones de Metz Rurange	1 600 €
Famille Lorraine de Metz-Borny	1 600 €
Fédération Familles de France 57	1 600 €
Groupe Folklorique Lorrain de Metz	1 600 €
Gwendolines	1 600 €
Joyeux Carnavaliers de Metz Austrasie (JCMA)	1 600 €
La Renaissance de Devant-les-Ponts	1 600 €
Secours Catholique	1 600 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire avec les associations bénéficiaires, notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

DE SOLLICITER les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre et poursuivre la recherche de partenaires.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 30 Absents : 25 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ